

JUSTEL - Législation consolidée

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&la=F&nm=2022040805

Dossier numéro : 2022-04-05/02

Titre

5 AVRIL 2022. - Administration générale de la Fiscalité. - Avis concernant l'adaptation du tarif du prélèvement kilométrique conformément à l'article 2.4.4.0.2, alinea 3, du Code flamand de la fiscalité du 13 décembre 2013(VCF) - Nouveaux tarifs à partir du 1 juillet 2022. (TRADUCTION)

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 27-05-2022 page : 45123

Entrée en vigueur : 06-06-2022

Table des matières

Art. M

Texte

Article M. (NOTE : pas de version française, voir version néerlandaise)